

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIEL ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 410 454 dinars, un actif net de 1 386 270 dinars et un résultat déficitaire de la période de 8 173 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints, de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5-5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 386 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée à ce titre courant le troisième trimestre 2017, s'élève à 854 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 78,11% de l'actif total au 30 septembre 2017. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Fethi NEJI

BILAN
Au 30 septembre 2017
(Unité : Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 101 682	1 053 347	1 083 793
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	618 370	707 686	619 353
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	483 312	345 660	464 440
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		308 772	261 426	266 831
a - Placement monétaires	4-4	200 093	200 090	202 811
b - Disponibilités	4-5	108 679	61 336	64 021
AC 3 - Créances d'exploitation	4-6	-	95	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 410 454	1 314 868	1 350 624
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	21 360	22 395	20 512
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	2 824	291	291
TOTAL PASSIF		24 184	22 686	20 803
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 343 462	1 253 025	1 284 631
CP 2 - Sommes distribuables		42 808	39 157	45 190
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	4	10	10
b - Sommes distribuables de la période		42 804	39 147	45 180
ACTIF NET	4-11	1 386 270	1 292 182	1 329 821
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 410 454	1 314 868	1 350 624

ETAT DE RESULTAT
Au 30 septembre 2017
 (Unité : Dinar)

Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	19 995	45 251	23 726	43 617	49 093
a - Dividendes	5-1 13 113	25 224	18 927	28 917	29 277
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2 6 882	20 027	4 798	14 700	19 816
c - Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3 3 306	9 405	294	5 181	9 040
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	23 301	54 656	24 020	48 798	58 133
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4 - 3 459	- 10 331	- 3 247	- 9 681	- 12 983
REVENU NET DES PLACEMENTS	19 841	44 325	20 773	39 117	45 150
<u>PR 3 - Autres produits</u>	-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5 - 854	- 2 533	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 988	41 792	20 773	39 117	45 150
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6 1 463	1 012	-	30	30
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	20 451	42 804	20 773	39 147	45 180
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	- 1 463	- 1 012	-	- 30	- 30
* Variation des +/- values potentielles sur titres	- 27 807	- 9 745	- 3 914	44 812	117 825
* +/- values réalisées sur cession des titres	670	- 10 324	- 223	- 13 202	- 54 466
* Frais de négociation de titres	- 24	- 153	- 193	- 574	- 717
RESULTAT NET DE LA PERIODE	- 8 173	21 570	16 443	70 153	107 792

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 septembre 2017
(Unité : Dinar)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	18 988	41 792	20 773	39 117	45 150
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 27 807	- 9 745	- 3 914	44 812	117 825
c - +/- values réalisées sur cession de titres	670	- 10 324	- 223	- 13 202	- 54 466
d - Frais de négociation de titres	- 24	- 153	- 193	- 574	- 717
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 45 987	-	- 38 913	- 38 913
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	61 366	153 023	-	4 906	4 906
* Capital	60 089	147 939	-	4 679	4 679
* Régularisation des sommes non distrib.	- 186	543	-	197	197
* Régularisations des sommes distrib.	1 463	4 540	-	30	30
b - Rachats	-	- 72 156	-	-	-
* Capital	-	- 68 734	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 695	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 2 727	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	53 194	56 450	16 443	36 146	73 785
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 333 077	1 329 821	1 275 739	1 256 036	1 256 036
b - En fin de période	1 386 270	1 386 270	1 292 182	1 292 182	1 329 821
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	18 551	18 279	18 279	18 209	18 209
b - En fin de période	19 406	19 406	18 279	18 279	18 279
VALEUR LIQUIDATIVE	71,435	71,435	70,692	70,692	72,751
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-0,59%	1,59%	1,29%	5,58%	8,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017
(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti, ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint, au 30/09/2017, un montant net de 1 101 682 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Titre	Quantité	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31-09-2017	% de l'actif
Actions		630 159		546 852	38.77%
ADWYA	1 805	10 979	5.324	9 610	0.68%
ARTES	10 491	80 341	6.695	70 237	4.98%
ATL	5 000	14 650	3.070	15 350	1.09%
BTE ADP	1 250	37 080	14.420	18 025	1.28%
CAR CEMENT	11 375	28 985	2.242	25 503	1.81%
CIL	485	6 148	16.400	7 954	0.56%
NEW BODY LINE	1 634	8 739	4.764	7 784	0.55%
SFBT	1 452	26 621	19.777	28 716	2.04%
SIAME	12 000	29 520	2.199	26 388	1.87%
SIPHAT	610	14 136	6.270	3 825	0.27%
SOPAT	6 000	8 100	0.891	5 346	0.38%
SOTETEL	6 000	21 711	2.913	17 478	1.24%
SOTRAPIL	1 767	40 881	9.214	16 281	1.15%
SOTUVER	13 600	59 428	4.152	56 467	4.00%
SOTUVER NS	1 899	8 687	3.500	6 647	0.47%

SPDIT	6 000	61 800	8.200	49 200	3.49%
TPR	16 380	46 924	2.863	46 896	3.32%
TUNIS RE	4 800	44 366	7.775	37 320	2.65%
WIFACK BANK	13 995	81 064	6.990	97 825	6.94%
Obligations		466 640		483 312	34.27%
ATL 2013-1	1 000	60 000		61 440	4.36%
BNA 2009 SUB	1 000	46 640		47 612	3.38%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		61 261	4.34%
CIL 2016/2	1 200	120 000		124 478	8.83%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		105 364	7.47%
TL 2013-2 B	1 000	80 000		83 158	5.90%
Titres OPCVM		71 003		71 518	5.07%
SICAV L'EPARGNANT	702	71 003	101.878	71 518	5.07%
TOTAL		1 167 802		1 101 682	78.11%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève, au 30/09/2017, à un montant de 618 370 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Actions et droits rattachés	630 159	790 259	628 913
Différence d'estimation sur actions	-83 307	-146 598	-74 339
Actions SICAV	71 003	63 487	63 487
Différence d'estimation sur actions SICAV	515	538	1 292
Total	618 370	707 686	619 353

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 30/09/2017, un montant de 483 312 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Obligations	466 640	333 310	453 310
Intérêts courus	16 672	12 350	10 814
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	-	316
Total	483 312	345 660	464 440

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 200 093 Dinars au 30/09/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
BTCT	-	-	-
intérêts précomptés /BTCT	-	-	-
Intérêts courus/BTCT	-	-	-
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	93	90	2 811
Total	200 093	200 090	202 811

4-5 : Disponibilités

Au 30/09/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque s'élèvent à 108 679 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Avoirs en Banque	108 679	61 336	64 021
Sommes à l'encaissement	-	-	-
Total	108 679	61 336	64 021

4-6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse un solde nul au 30/09/2017, contre 95 dinars au 30/09/2016 :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	-	95	-
Total	-	95	-

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2017, à 21 360 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Gestionnaire	2 322	4 845	2 302
Commission réseau	18 181	16 817	17 147
Commission dépositaire	857	733	1 063
Total	21 360	22 395	20 512

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2017 à 2 824 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	291	291
Contribution conjoncturelle à payer	2 533	-	-
Total	2 824	291	291

4-9 : Capital

Au 30/09/2017, le capital a atteint un niveau de 1 343 462 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 7,2% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2016, et une hausse de 4,6% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Capital social	1 415 231	1 410 552	1 410 552
Souscriptions	147 939	4 679	4 679
Rachats	-68 734	-	-
Frais de négociation de titres	-153	-574	-717
Variation d'estimation / actions	-83 307	-146 598	-74 339
Variation d'estimation / Titres OPCVM	515	538	1 292
Plus value/ actions	3 086	11 396	11 621
Moins value/ actions	-13 516	-25 809	-67 296
Plus value/Titres OPCVM	161	1 210	1 210
Moins value/ Titres OPCVM	-56	-	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 292	-549	-549
+/- val/report actions	74 339	191 421	191 420
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 474 214	1 446 267	1 477 873
Sommes non distribuables / exercice clos	-130 600	-193 438	-193 438
Régul des sommes non distribuables (souscription)	543	197	197
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-695	-	-
Sous-total 2	-130 752	-193 242	-193 242
Capital	1 343 462	1 253 025	1 284 631

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2017

Montant	1 310 720
Nombre de titres	18 551
Nombre d'actionnaires	43

Souscriptions réalisées

Montant	60 089
Nombre de titres émis	855
Nombre d'actionnaires entrants	1

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-27 807
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	670
Frais de négociation de titres	-24
Régularisation des sommes non distribuables	-186

Capital au 30-09-2017

Montant	1 343 462
Nombre de titres	19 406
Nombre d'actionnaires	44

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2017, à 4 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Report à nouveau sur arrondis de coupons	4	10	10
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
Total	4	10	10

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2017, à 1 386 270 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2016 de 7.2%.

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Capital	1 343 462	1 253 025	1 284 631
Sommes distribuables	42 808	39 157	45 190
Total	1 386 270	1 292 182	1 329 821

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le troisième trimestre 2017, les dividendes encaissés se sont élevés à 13 113 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	13 113	22 628	18 927	28 917	29 277
Revenus des Titres OPCVM	-	2 596	-	-	-
Total	13 113	25 224	18 927	28 917	29 277

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 6 882 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	6 882	16 672	4 798	12 350	10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-10 814	-	-11 761	-11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	-	14 169	-	14 111	20 447
Intérêts intercalaires (Potentiel)	-	-	-	-	316
Total	6 882	20 027	4 798	14 700	19 816

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 306 Dinars au titre du troisième trimestre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Report)	-	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	-	-	-
Revenus compte à terme (Potentiel)	-8 164	93	-239	90	2 811
Revenus compte à terme (Report)	-	-2 811	-	-4 983	-4 983
Revenus compte à terme échus	11 243	11 243	379	9 611	9 611
Intérêts sur comptes de dépôts	226	880	154	463	1 601
Total	3 306	9 405	294	5 181	9 040

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 3 459 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 767	8 265	2 598	7 745	10 387
Rémunération de réseau (2)	346	1 033	325	968	1 298
Rémunération du dépositaire (3)	346	1 033	324	968	1 298
Total	3 459	10 331	3 247	9 681	12 983

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 854 Dinars. Elles sont constituées exclusivement par les montants comptabilisés au titre d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

En effet, et en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge globale au titre de ladite contribution, s'élevant à 3 386 DT, sera rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et sera payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le troisième trimestre 2017, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	1 463	1 677	-	30	30
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-	-666	-	-	-
Total	1 463	1 012	0	30	30